



GROUPE HONNEUR – BRUXELLES SUD Scouts et Guides Pluralistes de Belgique



Concerne :

Affiliation 2010-2011

Chers Parents, Animateurs, Louveteaux, Scouts, Guides, Castors, Pionniers,...

Comme vous le savez, le Groupe Honneur fait partie de la fédération des Scouts et Guides Pluralistes de Belgique (en abrégé « SGP ») dont il constitue la région « Bruxelles-Sud ». A ce titre, chaque membre doit y être affilié et s'acquitter d'une cotisation annuelle. Cette affiliation est obligatoire pour pouvoir participer aux activités d'une section. Le montant de cette cotisation inclut une prime d'assurance en responsabilité civile et accidents spécifique aux mouvements de jeunesse et non remplaçable par une assurance individuelle.

L'année « scoute » étant calquée sur l'année scolaire, le mois de septembre est donc également celui du renouvellement de cette cotisation. Pour l'année 2010-2011, le montant de cette cotisation a été fixé comme suit :

60 € pour le premier enfant affilié
50 € pour les suivants de la même famille (domiciliés à la même adresse postale)
35 € pour les animateurs

Les cotisations sont payables exclusivement sur le compte bancaire **310-0656744-43** ouvert au nom du « Groupe Honneur ». Pour éviter tout retard dans le traitement de vos versements, il vous est demandé d'utiliser exclusivement ce numéro de compte (commun à toutes les unités et toutes les sections) et de mentionner en communication le numéro de membre de la personne à affilier (ce numéro est mentionné dans le dossier personnel du membre accessible en haut à droite de l'écran principal du site <http://honneur.be>, après s'être identifié).

Nous vous invitons instamment à verser le montant de cette cotisation le plus rapidement possible, tant par souci de simplification administrative que pour éviter toute majoration : en effet, une majoration de 10 € est d'application en cas de réaffiliation postérieure au 31 octobre (en raison d'une amende de retard imposée par la fédération des Scouts et Guides Pluralistes). Cette majoration n'est pas d'application pour les nouveaux affiliés.

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler que ni le montant de la cotisation, ni la participation aux frais demandée pour une activité ne peut empêcher votre enfant de participer aux activités de sa section. N'hésitez pas à contacter le responsable d'unité ou moi-même pour en discuter le cas échéant.

La plupart des mutuelles (en général dans le cadre d'une assurance complémentaire non obligatoire, comme Euromut ou Securex) remboursent une partie des frais liés à une participation à un mouvement de jeunesse. Concrètement, elles remboursent un montant forfaitaire par enfant et par nuitée avec un nombre maximum de l'ordre de 20 nuitées par an : pour un enfant qui

Vivre les différences

REGION BXL SUD – GROUPE HONNEUR
<http://www.honneur.be> – info@honneur.be





GROUPE HONNEUR – BRUXELLES SUD

Scouts et Guides Pluralistes de Belgique



participe au camp d'été et au camp de pâques, le montant total ainsi remboursé peut dépasser les 60 €, soit le montant de la cotisation annuelle pour un premier affilié. Sur base de la participation effective de votre enfant aux camps de sa section, une attestation vous est automatiquement délivrée via le même site. Il n'est donc pas nécessaire de nous la demander, elle est disponible automatiquement dès que l'activité correspondante a eu lieu. Il vous suffit alors de la remettre à votre mutuelle pour obtenir ce remboursement.

Toute l'équipe régionale est à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire à ces propos. Les animateurs de section, les responsables d'unité et régionaux sont également à votre disposition pour tout ce qui concerne les activités proprement dites.

L'équipe régionale du Groupe Honneur

